



N° 23-03-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le **30 mars à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

**Etalent présents** : M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUCHEAU - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAIN - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU.

**Absents excusés** : M. Denis JOLY - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Déborah RUYAULT - Mme Claudine STEINMANN - M. Guillaume DUBOS.

**Pouvoirs** : M. Denis JOLY pouvoir à Marc CLOUET- Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à Mme Jennifer NUNES - Mme Déborah RUYAULT pouvoir à M. Lucien CORINTHE- Mme Claudine STEINMANN pouvoir à M. Guy BOISSEAU - M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER.

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>29</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>23/03/2023</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>23/03/2023</b>

**Objet : Création de 3 postes au sein de la Ville de Groslay**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, et plus particulièrement l'article 34,

**VU** le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses, et notamment celles liées aux rémunérations,

**VU** l'article 6 II de l'ordonnance n°2021-1574,

**VU** le tableau des effectifs de la ville de Groslay au 26 janvier 2023,

**VU** l'avis de la Commission des Finances en date du 27 mars 2023,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer un poste permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, au grade d'Adjoint Technique pour permettre le recrutement d'un agent en charge de propreté des locaux municipaux et principalement ceux du stade Serge CUKIER, avec participation au service de restauration scolaire en période de fermeture du stade,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer deux postes permanents, à temps complet, au grade d'Adjoint Technique Territorial, pour permettre le recrutement d'agents polyvalents en travaux de bâtiment/voirie,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20230330-23-03-14-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023

**CONSIDERANT** la nécessité de prendre en compte les mouvements de personnel intervenus depuis le 26 janvier 2023,

**Le Maire propose à l'Assemblée, la création des postes suivants :**

**1- Filière Technique**

- 1 poste permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, au grade d'Adjoint Technique, relevant de la catégorie C, au VU du recrutement d'un(e) chargé(e) de propreté des locaux municipaux, et principalement ceux du stade Serge CUKIER, avec un positionnement sur des fonctions d'exécution dont les missions sont les suivantes :

*Dépoussiérage, lavage des sols, des sanitaires et des meubles ; ramassage et évacuation des poubelles ; gestion du stock de produits et matériel d'entretien... des locaux du stade CUKIER.*

*En cas d'indisponibilité du gardien du stade : réalisation des ouvertures et fermeture du site.*

*En période de fermeture du stade : dépoussiérage, lavage des sols, des sanitaires et des meubles, ainsi que ramassage et évacuation des poubelles, des locaux administratifs, techniques, scolaires... ; participation au service de restauration scolaire par la mise en place des couverts et des entrées, nettoyage de la salle de restauration.*

- 2 postes permanents, à temps complet au grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie C, pour permettre le recrutement d'Agents techniques polyvalents en travaux de bâtiment/voirie, avec des fonctions d'exécution, et assurant les missions suivantes :

*Entretien des bâtiments communaux - Interventions sur voirie - Gestion des stocks - Gestion des matériels et véhicules - Logistique des manifestations - Manutention - Assurer des astreintes techniques à la semaine (soirs et week-ends)*

Les fonctions précitées, liées au grade d'Adjoint Technique, pourront être exercées par des contractuels relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-14 du CGFP susvisé, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE**

**Article 1 : D'ADOPTER** les propositions de Monsieur le Maire, ci-dessus exposées.

**Article 2 : DE MODIFIER** en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité, joint à la présente délibération.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget.

Publiée ou Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire  
le 03/04/2023

Patrick CANCOUET



Le secrétaire de séance  
**Lucien KLIPFEL**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20230330-23-03-14-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023